

Rabat, le 05 Mai 2023

DECISION DE RECRUTEMENT N° 01/RH/2023

Le Directeur du Fonds de Solidarité contre les Evènements Catastrophiques :

- Vu le Dahir n°1-16-152 du 21 kaada 1437 (25 août 2016) portant promulgation de la loi n° 110-14 instituant un régime de couverture des conséquences d'évènements catastrophiques et modifiant et complétant la loi n° 17-99 portant code des assurances promulguée par le dahir n° 1-16-152 du 21 kaada 1437 (25 août 2016), notamment l'article 15 de ladite loi instituant la création du Fonds de solidarité contre les évènements catastrophiques ;
- Vu le Dahir n° 1-19-80 du 17 chaoual 1440 (21 juin 2019) portant nomination de Monsieur Abderrahim CHAFFAI, Directeur du Fonds de solidarité contre les évènements catastrophiques,
- Vu la Loi Cadre au titre de l'exercice 2023

DECIDE

Article 1 : Appel à candidature

Le Fonds de solidarité contre les évènements catastrophiques (FSEC) lance un appel à candidature, pour occuper les postes suivants :

- **(1) Un(e) Cadre Actuaire :** .(Voir fiche de poste)
 - titulaire d'un diplôme de formation supérieure en actuariat bac + 5.
 - Une première expérience est souhaitable
- **(1) Une Assistante de Direction :** .(Voir fiche de poste)
 - Être titulaire d'un diplôme de formation supérieure bac + 5.
 - Justifier d'une expérience professionnelle supérieure ou égale à dix (10) ans d'expérience professionnelle dans un poste similaire.





Article 2 : Dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Un Curriculum Vitae avec photo récente, indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés éventuellement
- Une Copie certifié conforme du diplôme.
- Une Copie certifié conforme des Attestations de travail Justifiant l'expérience professionnelle , pour le profil de l'assistante de direction

Article 3 : Modalité de candidature

Toutes les candidatures doivent exclusivement être déposées via le lien : www.emploi-public.ma, **au plus tard le2.1 Mai 2023..... avant minuit**. A ce titre, toutes les candidatures incomplètes ou déposées autrement que via le site emploi-public, ne seront pas prises en compte et ne feront pas l'objet de suites de la part du FSEC.

Article 4 : Déroulement de la sélection

Une commission désignée par le Directeur du FSEC se chargera d'examiner la validité des dossiers de candidature, et de mener les entretiens d'évaluation des candidats éligibles.

La liste des candidats admis à passer les entretiens de sélection, ainsi que la date et le lieu du déroulement des entretiens seront communiqués par voie électronique aux candidats éligibles retenus.

Article 5 : Publication

La présente décision et les résultats de l'entretien de sélection seront communiqués aux candidats retenus par voie électronique.

Directeur du Fonds de Solidarité Contre les Événements
Catastrophiques

Signé: Abderrahim CHAFFAI